



ARRETE DU MAIRE
Police Municipale

Objet : Travaux – Rue Manet - CIRCET France -
ARR 2022-10-12-133-

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1,
L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,
Vu les travaux effectués par l'entreprise CIRCET, 02 rue Emile Galle (57280) MAIZIERES LES METZ
Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de
travaux de réhausse de chambre sur chaussée pour le compte d'Orange dans la rue Manet.

-- ARRÊTONS --

ARTICLE 1 : Des travaux de réhausse de chambre sur chaussée pour le compte d'Orange auront lieu à
SELONCOURT rue Manet. Ces travaux se dérouleront à partir du 25 Octobre 2022 pour une durée
d'une semaine.

ARTICLE 2 : En fonction d'impératifs de travaux, le stationnement de tous véhicules sera strictement
interdit aux abords du chantier. Un alternat manuel sera mis en place.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise
en place par l'entreprise ETS CIRCET chargée des travaux et sous sa responsabilité. Des panneaux de
chantier devront être mis en place pour signaler les travaux, le tout devra être conforme au Code de la
Route en vigueur.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie
ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent
arrêté.

Fait à Seloncourt, le 12 octobre 2022
Jean-Marc ROBERT, Adjoint à la Voirie
et à la circulation

